



**Discours de Madame Nouzha Skalli  
Ministre du Développement Social,  
de la Famille et de la Solidarité**

**Séminaire international  
« Vieillir dans l'immigration :  
quel statut et quelle prise en charge des marocains  
vieillissants ? ».**

**Casablanca, Dimanche 31 Mai 2009**

**Monsieur le Ministre Délégué auprès du Premier  
Ministre, chargé de la communauté marocaine à  
l'étranger**

**Monsieur le Président du Conseil de la Communauté  
Marocaine à l'Etranger**

**Mesdames et Messieurs les présidents (es) des  
associations internationales et nationales**

**Honorable assistance**

C'est pour moi un grand honneur et aussi un plaisir de prendre part, à la séance de clôture de ce séminaire international organisé par le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger autour du thème « **Vieillir dans l'immigration : quel statut et quelle prise en charge des marocains vieillissants ?** ».

Je voudrais à cette occasion, présenter à l'ensemble des organisateurs et organisatrices et à leur tête le CCME, mes sincères félicitations pour cette excellente initiative, pour la sélection des thématiques abordées et la prise en compte de la dimension genre dans l'analyse des questions du 3<sup>ème</sup> âge des RME.

Je voudrais aussi rendre un hommage aux marocains et marocaines résidents à l'étranger, et surtout la première génération qui atteint maintenant le 3<sup>ème</sup> âge.

Ce sont des personnes qui ont du quitter leur pays à une époque marquée par des conjonctures économiques difficiles. Ils ont travaillé dur pour gagner leur vie et celle de leurs familles. Ils ont contribué au développement économique de leurs pays d'accueil, mais ils ont gardé avec

force l'amour du pays, le patriotisme et ils ont également contribué au développement de leur pays le Maroc, pas seulement à travers les transferts de devises mais aussi par le transfert de compétence et d'expérience acquises en terre d'émigration.

C'est notre devoir de les appuyer et d'œuvrer pour leur assurer un troisième âge avec une qualité de vie bien méritée.

### **Mesdames et Messieurs**

Les MRE constituent un potentiel, un gisement d'expertise et un atout majeur pour le Maroc.

Comme vous le savez, en moins de 15 ans -1993, 2007- l'effectif des Marocains inscrits sur les registres des consulats est passé de 1.300.000 à 3 300 000.

Les caractéristiques démographiques, éducatives, culturelles, socioprofessionnelles et économiques des MRE ont connu des changements profonds au cours des quarante dernières années.

Chaque génération a un profil, des besoins et des problèmes particuliers qu'il faut reconnaître pour y apporter des réponses appropriés.

Dans plusieurs discours, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, accorde une attention particulière à cette population. Il a appelé à œuvrer pour préserver la dignité des MRE et pour promouvoir leurs droits sociaux et humains au Maroc et dans les pays d'accueil.

La création du Conseil Supérieur de la Communauté Marocaine à l'Etranger en tant que cadre de concertation et de proposition d'aide à la prise de décision est un signal fort de la plus haute volonté politique de placer cette question au cœur des chantiers de développement que connaît notre pays.

Il est important aussi de noter que, dans le cadre des priorités gouvernementales, les efforts entrepris par les différents départements ministériels, la Fondation Mohamed V pour la Solidarité, et la Fondation Hassan II pour les marocains résidents à l'étranger, présidée par son Altesse La Princesse Lalla Meryem , et qui œuvre pour le maintien des liens des marocains du monde avec leur pays et pour les aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent du fait de leur migration.

En plus de ces acteurs publics, les MRE sont aussi marqués par le dynamisme de la société civile, à l'échelle nationale et internationale, ce qui a donné une grande impulsion pour la prise en conscience des besoins, des contraintes et problèmes des MRE.

Et je voudrai saluer et féliciter l'ensemble de ces acteurs associatifs pour leurs actions citoyennes qui témoignent leur engagement pour le développement humain de notre pays.

**Mesdames et Messieurs**

Le vieillissement de la population est un phénomène qui touche actuellement tous les pays du monde. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, le nombre des personnes âgées de 60 ans et plus aura franchi le cap du milliard d'ici 2020.

Au Maroc, selon le recensement 2004, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus est de 2 376 000 dont 1 243 000 sont des femmes et 1 133 000 sont des hommes.

Ainsi, les enjeux du vieillissement démographique constituent un véritable enjeu des politiques publiques.

Notre pays doit s'efforcer d'apporter des réponses adaptées à cette situation spécifique s'inspirant des fondements de notre identité, de notre capital civilisationnel de solidarité intergénérationnelle.

Ces réponses doivent être conçues à la lumière des exigences de l'Etat de droit et du projet de société moderne et démocratique prôné par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, et partagé par l'ensemble des forces vives de notre pays.

Pour ce qui est de notre Ministère nous avons la mission de coordonner l'action des différents secteurs gouvernementaux en faveur des personnes âgées en matière de protection médicale et sociale afin que l'Etat assure son devoir à l'égard de cette catégorie

conformément aux principes et recommandations, de l'ONU.

Dans ce cadre, le MDSFS a inscrit dans son plan stratégique 2008-2012 l'élaboration d'une stratégie sous le thème « un Maroc pour tous les âges » relative à cette catégorie et basée sur le renforcement de la solidarité familiale et des liens intergénérationnels, qui veille à la promotion de la participation active de ces personnes âgées dans les activités d'encadrement et des actions sociales, et appuie l'accès des personnes âgées aux différents modes de protection sociale.

Cette stratégie, en cours de finalisation s'appuie sur les grands piliers suivants:

- Axe revenu/ retraites ;
- Axe santé ;
- Axe logement et conditions de vie ;
- Axe rôle et place des personnes âgées dans la société.

Au niveau des centres dédiés aux personnes âgées, **L'Entraide Nationale** : Etablissement public sous-tutelle du MDSFS, dispose aujourd'hui, en partenariat avec la société civile sous forme de gestion déléguée, de 42 Etablissements Sociaux Spécifiques aux personnes âgées répartis sur le territoire au service de 2200 bénéficiaires et le MDSFS prévoit la création de 16 centres sociaux de référence destinés à cette catégorie au titre de 2008-2012.

D'autres programmes spécifiques sont mis en place, à savoir :

- Programme de création de clubs de loisir pour les personnes âgées. Deux clubs ont été créés dans une première étape à Casablanca et à laâyoune, dans l'objectif de leur offrir un cadre convenable d'échanges, de loisir et de tirer profit de leur expériences personnelles et professionnelles ;
- Programme de sensibilisation qui vise à impliquer et appuyer les différents acteurs de la société civile dans les programmes de la protection sociale des personnes âgées sachant que les associations de la société civile sont aujourd'hui des partenaires institutionnels des politiques publiques particulièrement depuis le lancement de l'INDH par SM le Roi Mohammed VI le 18 mai 2005.
  - La sensibilisation et la promotion de la culture de solidarité intergénérationnelle ;
  - Le renforcement des programmes médias destinés à donner une image positive des personnes âgées dans la société .

A ce sujet, il y a lieu de noter que les retraités aujourd'hui âgés de 60 ans sont jeunes, l'espérance de vie ayant augmenté à 72 ans , ils sont porteur de compétences et d'expérience dont la société a grand besoin et il est indispensable d'offrir à ceux et celles qui le désirent l'opportunité d'investir ou de s'engager dans des actions citoyennes au service de leur pays.

Il y a lieu aussi d'évoquer les problèmes de la femme retraitée qui sont parfois encore plus durs que ceux vécus

par les hommes, ne serait ce que parcequ'elles sont le plus souvent plus pauvres que les hommes. Il y a également les veuves de retraités RME qui restent parfois démunies et ne savent pas comment bénéficier de leurs droits et se trouvent parfois exposés à des intermédiaires véreux.

Comme vous l'avez sûrement constaté, l'ensemble des problèmes évoqués par les MRE peut être analysé et traité selon les axes prévus par la Stratégie nationale des Personnes âgées.

Bien sûr les difficultés ne manquent pas car les conditions du 3eme âge des MRE varient d'un pays à l'autre selon son système de protection sociale, les lois qui réglementent les droits des retraités ainsi que les différentes prestations offertes.

Notre Ministère, qui a suivi avec intérêt les travaux de ce séminaire important, veillera à intégrer les besoins et les attentes des MRE dans ce projet. Notre

### **Mesdames et Messieurs**

Je voudrais aussi exprimer, à cette occasion, l'appui du Ministère de Développement Social de la Famille et de la Solidarité aux stratégies du Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger.

Nous sommes très sensibles à identifier toutes les possibilités de partenariat afin d'intégrer les besoins des MRE dans les stratégies sectorielles.



Je souhaite plein succès à vos démarches et je vous félicite pour la qualité et le niveau d'expertise des ressources que vous avez mobilisés.

Ceci démontre clairement le sérieux et la pertinence de l'approche prônée par votre institution.

Nous ne manquerons pas enfin d'accorder tout notre intérêt à toutes les propositions et recommandations de votre séminaire .

Je vous remercie.